Office National des Forêts

Communiqué de presse

11 mai 2020

REOUVERTURE DES MASSIFS FORESTIERS : LES BONS COMPORTEMENTS

Durant la période de confinement, le public a bien respecté l'interdiction d'accès en forêt. Leur réouverture dès le 11 mai était attendue : une bonne nouvelle qui s'accompagne de quelques mesures de précautions à connaître.

Balade en forêt… sur la pointe des pieds !

L'ONF attire l'attention du public sur la sensibilité de ces milieux et particulièrement des animaux. Ces dernières semaines, la tranquillité inhabituelle retrouvée en forêt leur a permis de se déplacer davantage, voire d'aller dans des endroits fréquentés par l'homme où ils s'aventuraient rarement. Ainsi, la vie sauvage présente dans les forêts s'est faite moins discrète qu'à l'accoutumée.

A l'issue du confinement, la faune sauvage sera plus sensible au dérangement surtout en cette période particulière : en effet, le printemps rime avec reproduction, naissance des mammifères ou nidification des oiseaux. Avec le retour du public, l'effet de surprise pourrait remettre en cause l'aboutissement du cycle reproductif et la survie des jeunes.

L'ONF rappelle aux promeneurs de rester sur les itinéraires balisés et de tenir les chiens en laisse.

Partageons les vastes espaces forestiers

Le contexte particulier de « déconfinement » annonce une fréquentation forte au cours des prochains week-ends. L'ONF invite à la responsabilité de chacun dans les forêts publiques. Ces vastes espaces naturels aux sentiers balisés et les nombreuses aires d'accueil qu'ils offrent doivent permettre le respect strict des mesures de distanciation sociale.

Dans certains massifs, les capacités de stationnement sur les parkings peuvent être vite saturées, notamment les dimanches. L'ONF recommande aux visiteurs locaux qui le peuvent de s'y rendre à pied ou à vélo ou de faire preuve de curiosité en privilégiant des lieux moins connus.

Retrouvez notre mode d'emploi pour la réouverture des forêts en pièce jointe

ONF – AGENCE TERRITORIALE NORD ET-PAS-DE-CALAIS
24 rue Henri Loyer - 59004 Lille Cedex
www.onf.fr

Contact presse
Elise Michaud
elise.michaud@onf.fr
Tél. 03 44 92 57 62 ou 06 21 50 80 31

Communiqué de presse

11 mai 2020

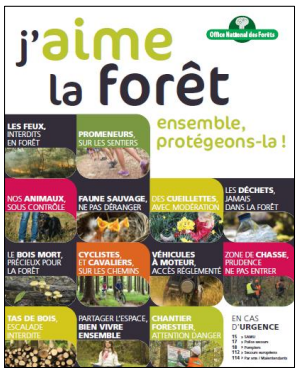

Télécharger la charte du promeneur

Préparez votre visite en forêt

Il est important de préparer sa visite avant de se rendre en forêt, et pourquoi pas, de privilégier les lieux moins emblématiques pour limiter les regroupements.

Avant d'y aller :

- consultez la météo pour préparer sa sortie forestière ;
- n'oubliez pas d'emporter de l'eau, un petit en-cas et une carte de la forêt ;
- portez des vêtements longs, couvrant les jambes et les bras pour prévenir les morsures de tiques ;
- si vous sortez seul, prévenez un proche de vos heures et destination de sortie car le réseau téléphonique ne passe pas partout en forêt.

Adoptez les bons réflexes en forêt

- respectez la signalisation et restez sur les sentiers balisés ;
- remportez vos déchets ;
- laissez le bois mort au sol ;
- n'allumez ni feu, ni barbecue ;
- ne campez pas en forêt ou sur les aires d'accueil ;
- modérez vos cueillettes de fleurs et champignons ;
- partagez l'espace et respectez la quiétude des lieux ;
- gardez vos animaux de compagnie en laisse.

ONF – AGENCE TERRITORIALE NORD ET-PAS-DE-CALAIS
24 rue Henri Loyer - 59004 Lille Cedex
www.onf.fr

Contact presse
Elise Michaud
elise.michaud@onf.fr
Tél. 03 44 92 57 62 ou 06 21 50 80 31

Office National des Forêts

Communiqué de presse

11 mai 2020

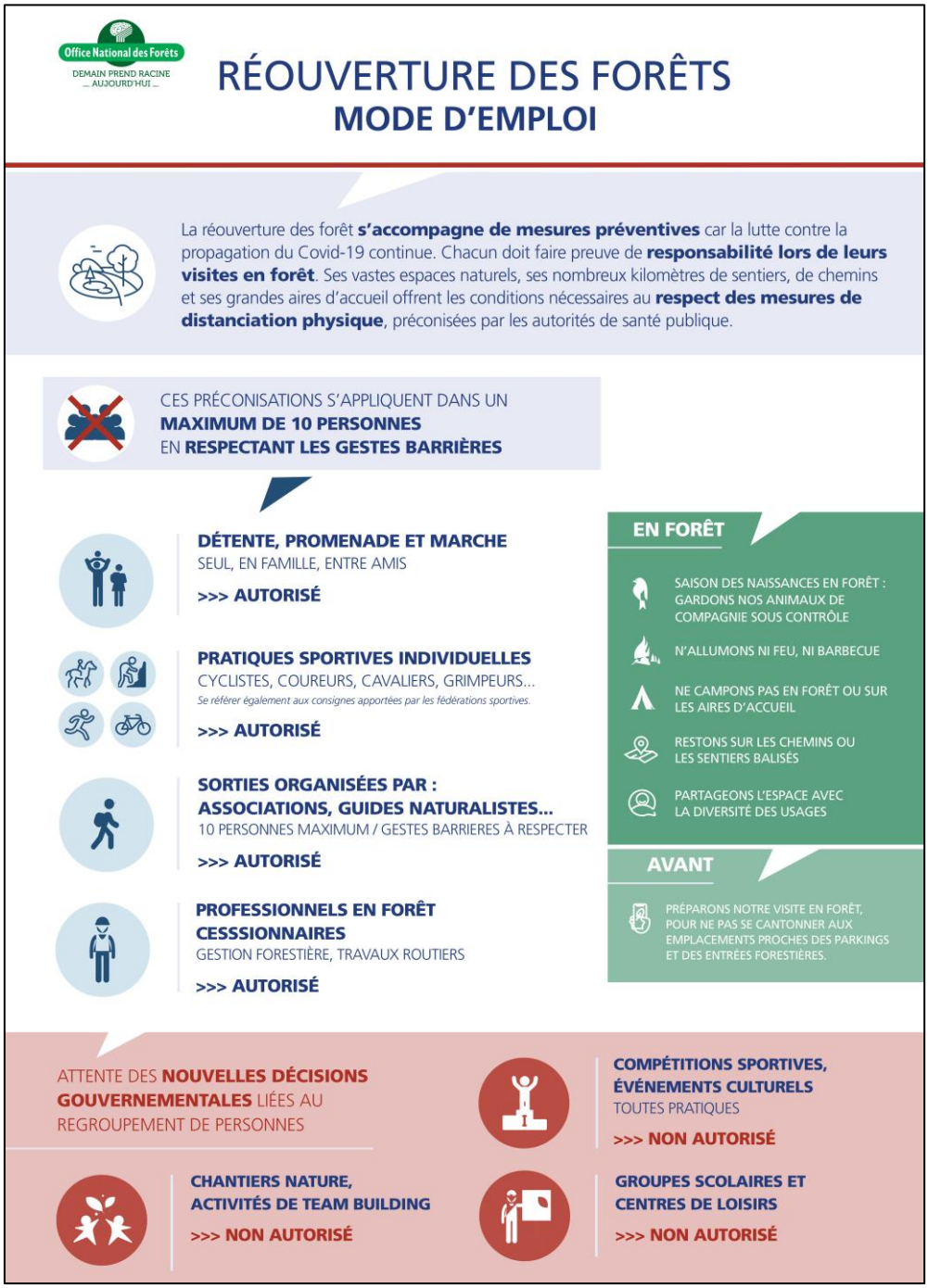

ONF – AGENCE TERRITORIALE NORD ET-PAS-DE-CALAIS
24 rue Henri Loyer - 59004 Lille Cedex
www.onf.fr

Contact presse
Elise Michaud

elise.michaud@onf.fr
Tél. 03 44 92 57 62 ou 06 21 50 80 31